

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2018 valant procès-verbal**

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Séverine AUBRY-CAPOULADE, Eric DARBON, Marie-Claire DOUAY, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Christelle BERTOLOTTI, Noël MALLINJOURD, Gérard SELLIER, Gilles PEISSON,

Excusé : Sébastien MANSION BERJON (pouvoir donné à Yves BERNARD),

Absent : Corinne LE DAULT GERAT

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Mme Séverine AUBRY CAPOULADE est désignée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2018 (ci-joint).**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 23 novembre 2018.

### **3. Décisions prises par le Maire par délégation**

Les conseillers municipaux ont pris connaissance des décisions suivantes prises par le Maire par délégation :

- Notification du marché de nettoyage des bâtiments communaux à la société INDIGO
- Décision modificative F 2018\_02 du budget principal
- Pas de préemption suite à la DIA

### **Projets de délibérations :**

#### **4. Convention de prestation de service pour le transfert de la compétence assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la compétence assainissement est transférée à la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans ce cadre, il est proposé de conclure une convention de prestation de service avec CA 3B afin de rémunérer la commune pour les tâches exercées par les agents techniques de la commune en matière d'assainissement. Le montant annuel de la prestation de service s'élève à 25 550 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de prestation de service et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **5. Attribution du marché d'extension du réseau d'assainissement**

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu 5 offres pour le marché d'extension de son réseau d'assainissement. Selon l'analyse des offres, le groupement DELARCHE/ PETITJEAN serait le mieux disant pour un montant de tranche ferme de 425 772.80 € HT. Les options ne sont pas retenues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le groupement DELARCHE/PETITJEAN pour le marché d'extension du réseau d'assainissement et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

## **6. Décision modificative n°2 du budget assainissement**

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 du budget assainissement concernant l'ouverture de nouveaux crédits pour la réalisation des travaux d'assainissement financés par un emprunt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°2 et autorise Monsieur le Maire à procéder au virement de crédits.

## **7. Clôture des comptes de TVA du budget principal et création sur le budget action commerce**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de clôturer les comptes de TVA liés aux commerces sur le budget principal afin de les transférer au budget action commerce au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il s'agit des comptes de TVA suivants :

- 01 – relais des carrons
- 02 – SOTRAFA
- 04 – Boucherie
- 06 – Bar brasserie
- 07- Boulangerie

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à clôturer les comptes de TVA et à les créer sur le budget action commerce.

## **8. Acquisition du bâtiment 31 route de Bourg**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'offre de 8 000 € pour l'acquisition du bâtiment 31 route de Bourg a été acceptée par Me DESLORIEUX.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition 31 route de Bourg.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Désignation des suppléants aux syndicats des eaux : Noël MALLINJOURD et Françoise PIRAT
- La discussion sur la demande de révision de loyer de « O bistrot Gourmand » nécessite des explications complémentaires.

Séance levée à 22h00